



Comité de rédaction :

Spered Gwinevez
7 Place de la Mairie
29430 PLOUNEVEZ-LOCHRIST

Contact :

speredgwinevez@orange.fr
06.18.43.73.82

Recherches et rédaction :

Roger BOSSARD

Sommaire :

- Les règles de baignade à Plounévez-Lochrist en 1873
- Le père Hervé Pérán, recruteur d'émigrants pour le Canada (3^{ème} partie)
- Toponymie

Mémoire de Plounévez-Lochrist Spered Gwinevez

Les règles de baignade à Plounévez-Lochrist en 1873

Les Plounévésiens et Plounévésiennes ont toujours vécu dans un environnement entouré d'eau, la mer, bien sûr, entre Le Méan et Pont-Christ, au bout de la Baie du Kernic, mais aussi les quatre rivières qui serpentent dans les vallées de la commune : le Kerallé, le Kerrus, le Rest et le Frouit. L'idée de s'y baigner a donc sans doute été toujours tentante. Mais l'autorité veille ! Le Maire de la commune, Anatole Kersaint Gilly de saint Gilles prend, le 9 août 1873, un arrêté visant à régler la baignade. Les femmes d'aujourd'hui « apprécieront » sans doute particulièrement l'article 2 de l'arrêté du Maire. Autre époque, autres mœurs !

« Considérant que s'il convient dans l'intérêt de l'hygiène publique de donner toutes facilités convenables aux baigneurs et aux établissements de bain, il est du devoir de l'autorité municipale de prescrire les mesures de police de nature à prévenir les accidents et empêcher que les baigneurs ne s'écartent des bornes de la décence.

Nous maire de la commune de Plounévez-Lochrist

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit

Art 1^{er} Tous individus qui voudront se baigner dans la mer ou dans la rivière ne pourront le faire que muni d'un caleçon de bain ou autre vêtement et dans des lieux cachés et retirés au moins de quatre à cinq cents mètres de tout passage.

Art 2^e Les femmes ne pourront, dans aucun cas, se baigner dans les parties libres de la mer ou des rivières, mais dans des endroits et emplacements clos et non ailleurs.

Art 3^e Les contraventions au présent arrêté ou règlement seront constatées par des procès-verbaux et les contrevenants poursuivis devant le tribunal de simple police. Les pères et mères seront responsables des contraventions commises par leurs enfants et les instituteurs de celles commises par leurs élèves (code civil art 1384).

Art 4^e Dans le cas où il y aurait attentat aux mœurs, les délinquants seront poursuivis correctionnellement, conformément à l'article 330 du code pénal.

Fait à Plounévez-Lochrist, le 9 août 1873
Le maire, de Saint Gilles »

Sources : (ADMCO/PL. Arrêtés du maire 1856-1923)



Crédit photo : <http://actu.fr/pays-de-la-loire/sables-d'olonne>

Le père Hervé Péran, recruteur d'émigrants pour le Canada (3^{ème} partie et dernière partie)**Un recruteur actif**

Hervé Péran, encouragea aussi les émigrés qu'il avait recrutés à inciter les membres de leur famille restés en Bretagne à les rejoindre. Ainsi, Louis Palud, l'un des premiers léonards de Saint-Laurent, retourna en Bretagne au bout de six mois pour vendre sa ferme et ramener sa famille de Plouzévédé. Il en profita pour faire de la propagande en faveur de l'ouest canadien. En juin 1906, il se rendit à la foire de Lanhouarneau et visita les Le Goff, que le père Péran avait signalé comme futurs émigrants. Jean-François Le Goff se laissa tenter à 40 ans, après 13 ans dans la « Royale ». Sa famille le rejoindra plus tard. Ce mode opératoire était courant chez les émigrants, les hommes partaient seuls dans un premier temps, puis faisaient venir leur famille. Nous le constatons de nouveau l'année suivante. Le 30 septembre 1907 le *Sardinian* part du Havre embarquant un nouveau groupe de Léonards, pour Saint-Laurent. Parmi les voyageurs, un groupe de femmes allant rejoindre les chefs de familles : Madame Jean Léost, de Plabennec, avec quatre enfants ; Madame Yves Abgrall, de Saint-Servais, avec deux enfants ; Madame François Hily, de Lanhouarneau, avec quatre enfants, Madame Jean-François Le Goff, de Lanhouarneau accompagnée de sa mère âgée de 69 ans et de ses quatre enfants, Pauline, Marie, Antoine et Suzanne. Elles arrivèrent à Saint-Laurent le 20 octobre.

Hervé Péran est aussi probablement à l'origine d'une lettre parue dans le *Courrier du Finistère* du 20 avril 1907, vantant la qualité de la vie à Saint-Laurent et insistant notamment sur la liberté religieuse : « *Maintenant pour la religion, nous sommes plus heureux ici qu'en France, il y a la liberté des écoles chrétiennes pour nos enfants et des religieuses pour apprendre à aimer Dieu, ce que vous n'avez pas hélas* ». Cela démontre bien que les émigrés recrutés par Hervé Péran l'ont été dans le cadre religieux, après la loi de séparation de l'Église et de l'État. En conclusion de la lettre il est indiqué : « *Au total, nous sommes 71 bretons à Saint-Laurent, sans compter ceux qui viennent maintenant par la mer.* »

Les signataires du courrier précisent leur paroisse d'origine, confirmant ainsi leur recrutement local autour de Plounévez-Lochrist, à une exception près :

« *François Doll, Ploudaniel ; Jean-Marie Prémel, Ploudaniel ; François Derrien, Saint-Servais ; J.M Combot, Plouzévédé ; Pierre Kerouanton, Le Drennec ; Marie Colliou, Ploudaniel ; Julie Buors, Plougoulm ; Louis Buors, Plougoulm ; François Argouarch, Mespaul ; Alexis Colliou, Ploudaniel ; J.M Buors, Plougoulm ; Hervé Denmad, Plouzévédé ; Jean-Marie Grall, Plouzévédé ; Paul Buors, Plougoulm ; Jean Mercier, Nantes ; Jean-Marie Doll, Ploudaniel ; Louis Palud, Plouzévédé ; Yves Bernicot, Plabennec ; J.F Combot, Plouzévédé ; François Hulin, Ploudaniel ; François Héliard, Plounévez-Lochrist ; Hervé Kerbrat, Plabennec ; Hamon Colliou, Ploudaniel.* »

Une nouvelle vie

Une nouvelle vie s'offrait à ces émigrants, mais quelques familles retourneront en France. La majorité restera et fera souche au Canada. Ces nouveaux habitants du Manitoba ne délaisseront pas tout de suite leur mode de vie et coutumes léonardes. Saint-Laurent et ses environs verront longtemps évoluer quelques Bretons et Bretonnes pittoresques, coiffés d'un chapeau rond ou d'une coiffe. La langue bretonne perdurera plusieurs années et le père Hervé Péran prêchait parfois en breton pour les Léonards comprenant mal le français et sans doute aussi pour leur faire plaisir.

Le premier mariage breton béni par le père Péran fut celui des époux Prémel, le marié originaire de Ploudaniel et la mariée de Morlaix. Ce couple reviendra en Bretagne entre les deux guerres.

Le père Péran, infatigable recruteur de Léonards dans le Manitoba, est décédé au Canada, à Mac-Lennan dans le Manitoba, le 24 septembre 1941 dans sa 73^{ème} année.

Plounévez-Lochrist MORT D'UN MISSIONNAIRE. — Nous apprenons avec un vif regret la mort du R. P. Hervé Péran, Oblat de Marie Immaculée. Il est décédé au Canada, à Mac-Lennan dans le Manitoba le 24 octobre 1941, dans la 73^{ème} année de son Age, la 49^{ème} de son sacerdoce, la 42^{ème} de son Oblation dans la vie religieuse. De son année de prêtrise, il ne reste dans le diocèse, croyons-nous, que MM. Coajou, recteur de Plougoulm ; Guézennec, ancien recteur de Trégarvan ; Sennet, recteur de Rosporden. Le R. P. Péran. Très édifiant pendant son vicariat, un peu timide, plein de cœur, a fourni quarante années d'un rude et fructueux apostolat, qui fit bénir là-bas la France et la Bretagne par les chrétiens et par tous ceux qui l'approchèrent. Le *Courrier du Finistère* samedi 17 janvier 1942

Toponymie**Kerdelant**

De **ker**, lieu habité, village, hameau et de **Telent**, ancien nom celtique attesté dès 867, mais dont la signification reste inexplicée. **Telent** est lénifié (mutation adoucissante après ker, mot féminin) en Delent/Delant

Kergoz

Kozh, ancien, vieux, subit ici une mutation adoucissante après le mot féminin **ker**. **Kergoz**, le vieux village.

Sources :

Albert Deshayes. Dictionnaire des noms de lieux bretons. Editions Le Chasse-Marée/Ar Men.1999.

Albert Deshayes. Dictionnaire des noms de famille breton. Editions Le Chasse-Marée/Ar Men.2005.

Albert Deshayes. Dictionnaire des prénoms celtiques. Editions Le Chasse-Marée/Ar Men.2000.